

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

COMMUNE d' UCHIZY
37 RUE NEUVE DE LA BRECHE
71700 UCHIZY

Département SAONE ET LOIRE
Arrondissement MACON
Canton TOURNUS

Arrêté N° 53/2022

(Circulation interdite)

Nous, Maire de la Commune d'UCHIZY

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de SBTP domiciliée 22 rue des Rondes 71880 CHATENOY LE ROYAL pour ENEDIS BOURGOGNE en vue d'une rénovation de branchement électrique .

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident Rue du château

ARRETONS :

Article 1^{er}.

A compter du 26 octobre 2022 jusqu'au 3 novembre 2022 inclus, la circulation ainsi que le stationnement seront interdits rue du château

Article 2.

A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 3.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tournus,
- M. le responsable de l'entreprise chargée des travaux,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

à UCHIZY

Le 03/10/2022


Maire, Arnaud MAIRE DU POSET

Signature et cachet

